

1. Ouverture de la séance et appel

Mme la Présidente, Mireille Cardinaux ouvre la séance à 20h18. Elle souhaite la bienvenue à ce Conseil Général. Elle remercie les conseillers ainsi que la Municipalité pour leur présence. Comme ce Conseil s'annonce relativement long, elle remercie tous les conseillers pour leur attention.

Avant de débiter, Mme la Présidente rappelle quelques règles notamment de bien vouloir éteindre les natels et les laisser dans les poches ou sac à main sauf en cas d'urgence. Par ailleurs, lorsque les conseillers s'adressent au public, elle les remercie de toujours s'adresser à « Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs » ce qui est d'usage. Puis lorsque les conseillers on des demandes à faire, elle demande à ce que cela soit fait de manière claires afin que Monsieur et Madame tout le monde puisse comprendre de quoi il s'agit. Enfin, elle rappelle que tous les débats se font dans le respect mutuel. **Mme la Présidente** remercie donc tout le monde de faire attention à son langage.

Mme la Présidente fait part de la démission de Mme Mélanie Müller, démissionnaire au 30 juin 2013, qui est absente ce soir. Mme Müller remercie tous les membres du Conseil pour leur accueil chaleureux ainsi que les villageois.

La Secrétaire du Conseil, Mme Mireille Sanchez procède à l'appel. Sur les 84 membres du Conseil, 71 sont présents, 11 excusés et 2 non excusés. Le quorum étant à 23, il est atteint. Dès lors, Mme la Présidente ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 1/2013 du 26 mars 2013

Mme la Présidente signale que suite aux différentes remarques émises lors du dernier Conseil, il en a été tenu compte pour la rédaction du PV. De ce fait, il est très conséquent et détaillé. Mme la Présidente remercie Mme Sanchez pour sa rédaction.

M. Yvan Guillemin : à la page 6, point 8, il s'agit de l'article 32 et non plus « 41 », celui-ci a changé.

M. Mathieu Barbay : à la page 5, point no 7, il est mentionné « 1 rejet » et de mémoire il y en avait plus. La Secrétaire, Mme Sanchez, va vérifier et modifiera le cas échéant.

Le Procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est accepté à la majorité, 1 abstention et 0 refus.

4. Assermentations

Néant.

5. Correspondance éventuelle

Mme la Présidente lit la lettre adressée au Conseil Général par M. Laurent Besso, conseiller.

Moloks: « depuis quelques mois la Commune s'est enrichie d'un équipement de haute technologie pour la pesée et le dépôt des ordures ménagères. Il semble toutefois qu'il y ait encore quelques petites maladie de jeunesse et si parfois l'une des machine se bloque l'autre container est plein si ce n'est pas les deux. Dès lors, pourrait-on imaginer une cadence plus importante des camions de ramassage ».

Mme Carole Bettems, Municipale : « Plusieurs informations sont à donner avant tout : tout d'abord le système qui a été acquis par la Commune est tout récent, c'est à dire que ce n'est pas celui qui a été acheté, Il s'agit d'une nouvelle variété de Moloks, de quoi découle une suite de petits problèmes de jeunesse à résoudre. Evidemment, la Commune est gagnante car nous avons des nouveaux modèles mais nous y perdons car il y a des petits soucis à régler. Toutes les semaines ou deux semaines, la Commune est en relation avec l'entreprise Moloks. Les ingénieurs et mécaniciens viennent d'ailleurs très souvent travailler sur ces Moloks. Il est vrai que l'on arrive près du terme fatidique du 1er juillet. Nous avons encore demain avec M. le Syndic une réunion avec la direction de Molok. Dans la semaine, les trappes des Moloks qui permet d'évacuer les sacs vont être modifiées afin qu'elles s'ouvrent plus. »

Mme la Municipale demande encore un peu de patience aux conseillers.

Par ailleurs, Mme la Municipale fait le constat que lorsque certains Moloks sont pleins, des citoyens posent leurs sacs pleins à côté, ce qui pose des problèmes d'hygiène et d'autres personnes se permettent de jeter leurs ordures sur le tas en pensant que se sera ni vu ni connu. Elle en appelle au sens civique en demandant d'avoir un peu de patience et de ne pas déposer en attendant les sacs aux pieds des Moloks. Les derniers résultats seront communiqués au Conseil prochainement en fonction encore de l'entrevue du lendemain. Elle a bon espoir que tout fonctionne bientôt comme c'est le cas dans d'autres communes.

Mme Bettems, Municipale, poursuit en indiquant qu'en ce qui concerne la cadence du ramassage, la sonde était dérégulée et marquait plein. Les frais d'un déplacement d'un camion 3 x par semaine alors que le Molok est vide ou quasiment n'était pas adéquat. Les changements de trappes devraient régler les problèmes. Par la suite, les sondes internet avertiront directement l'entreprise Henny et les Moloks seront vidés au fur et à mesure qu'ils seront pleins. La taxe est gardée au 1er juillet 2013 comme le règlement l'indique.

M. Pascal Bonnabry remercie Mme Bettems pour toutes ses explications. Il avoue avoir beaucoup apprécié que la Municipalité invente une nouvelle activité du dimanche afin d'éviter la sédentarité. Sa famille et lui ont eu l'occasion de faire plusieurs fois le tour des Moloks de la Commune de Féchy, mais il préfère faire le tour des bornes, qui est beaucoup plus bucolique. M. Bonnabry relève que l'on peut effectivement admettre qu'il y a des défauts de jeunesse au système, néanmoins, il est quand même un peu inquiet, car nous sommes le 25 juin, or le système ne fonctionne pas comme cela a été reconnu et il lui semblerait peut être judicieux de repousser l'introduction de la taxe au poids et prévoir une période supplémentaire de 3 ou 6 mois de fonctionnement, comme le premier semestre de cette année.

M. Francis Liard, Syndic, la taxe va être maintenue à partir du 1er juillet pour de multiples raisons, entre autre certains citoyens qui mettent n'importe quoi dans ces Moloks. Il y a 15 jours, c'était deux tentes de camping qui bloquaient le système. Il estime que ces personnes vont ainsi arrêter de mettre n'importe quoi dans les systèmes dès l'introduction de la taxe au poids. Il relate également que du plâtre a aussi été déversé.

M. Ricardo de Filippo : « Comme nous sommes victimes des choix de l'entreprise Moloks, quels sont les dédommagements que l'entreprise propose ? »

Mme Carole Bettems : « Comme dit tout à l'heure, nous avons de très bons rapports avec l'entreprise Moloks : chaque fois qu'il y a des représailles à faire, quelqu'un s'occupe de notre cas tout de suite. Le lendemain ou surlendemain, au plus tard dans la semaine, un ingénieur se déplace. Ils ne mettent pas les pieds contre le mur. D'autre part, une lettre de la part de la Municipalité a été écrite mentionnant tous les déboires. Une réponse est arrivée en nous informant qu'un système internet de transmission nous sera mis gracieusement à disposition afin de pouvoir contrôler chaque Molok séparément, système qui nous n'avions pas acquis lors de l'achat. »

M. Pascal Bonnabry, remercie M. le Syndic pour ses précisions mais il pense que la majorité des citoyens de Féchy est honnête et ne met pas sa tente dans le Molok. Il mentionne au contraire que le citoyen va plutôt se retrouver à payer le poids du sac du citoyen d'avant qui n'a pas été évacué par le Molok. Il propose que l'on ouvre plus largement la discussion sur un report de 3 mois de la taxe qui permettrait au Conseil de rediscuter lors du Conseil du mois de septembre des améliorations apportées au système.

Mme Carole Bettems, Municipale comprend bien la question de M. Bonnabry. « Il est vrai que comme dans toute affaire, nous ne devons pas mettre tout le monde dans le même panier. Mais force est de constater qu'il a été trouvé des objets assez spéciaux non emballés dans des sacs poubelles comme demandé dans les Moloks. Par rapport à la question du report de la taxe, le Conseil a voté le règlement et celui-ci a été accepté par le Canton au 1er juillet 2013. Si nous reportons la date, nous devons tout remettre en marche. Il serait étonnant que le Canton accepte que l'on repousse la date. En ce qui concerne les sacs qui restent dans le système, ils ne sont jamais facturés sur la carte qui vient ensuite. Des contrôles ont été effectués sur les cartes et il semblerait que cela ne s'est pas produit. »

Mme Laurence Sachot est très contente, car aujourd'hui et pour la première fois, le Molok a fonctionné. Elle a eu tous les déboires : la porte qui ne s'ouvre pas, le sac poubelle de la personne d'avant qui est resté dans la trappe, donc on referme et c'est compté sur notre carte, on rouvre pour pouvoir y déposer notre sac mais celui d'avant est toujours coincé et il se repese encore une fois. Et encore, le couvercle et la porte qui ne se referment plus à côté d'un arrêt de bus, ce qui est dangereux. Il lui semble que ça ne devrait pas être trop difficile de dire que l'on paie à nouveau 6 mois comme maintenant afin de laisser le système être au point. Elle conclut en indiquant qu'il est vrai que lorsque l'on a effectué la tournée des six Moloks, qu'il pleut et que l'on part travailler, repartir avec notre sac poubelle dans la voiture alors que l'on est déjà en retard est peu motivant.

M. Jean-Paul Gruaz a eu le même le problème avec un sac resté coincé et lorsque ce sac est enfin tombé, il était mentionné sur l'écran le poids et le numéro de sa carte.

Mme Carole Bettems entend bien toutes les réclamations. Elle regrette juste que personne n'ait de suite contacté la Commune par mail ou par téléphone pour leur communiquer leurs soucis. Ils en discuteront demain dans leur séance avec l'entreprise Molok. Elle est étonnée du récit du poids reportés sur la carte d'après car tous les essais effectués ont mentionnés que le poids n'était vraiment pas transposé. Elle relate que depuis environ 6 mois, l'employé communal fait le tour des Moloks avec une carte spéciale qui lui permet de tous les ouvrir et le travail est assez conséquent. La Municipalité souhaite qu'il puisse faire une autre activité que le contrôle de ces sites. Concernant le report de la taxe, Mme La Municipale indique que la Commune est dans un délai dépassé depuis 6 mois. Elle rappelle que toutes les Communes auraient dû, Féchy également, avoir appliqué ce règlement depuis le 1er janvier 2013. Le Département a autorisé quelques petits écarts mais elle doute que comme notre règlement a été accepté tel quel pour le 1er juillet 2013, que le canton soit d'accord de reporter la date.

M. Jean-Luc Kaesermann : « Mme la Municipale vient de relever un point, celui de notre employé communal qui tourne régulièrement et qui a énormément de travail au sujet de ces Moloks. Demain, vous avez une réunion avec l'entreprise Molok ce qui est bien mais je me demande si son travail va s'arrêter vraiment demain ? J'en doute vu la technicité de ces engins. »

Mme la Présidente est empruntée par rapport à toute cette discussion. Etant donné que M. Besso a écrit en bonne et due forme, ceci peut être considéré comme une interpellation et si elle est appuyée par 5 membres au moins, elle doit être développée ici. Une décision peut être prise ainsi maintenant.

Mme la Présidente propose de passer au vote à main levée l'entrée en matière sur la proposition du report de la taxe: résultats : 29 oui, 27 non et 10 abstentions.

M. Willy Kursner pense que ce que le Conseil vient de voter n'est pas pour ennuyer la Municipalité mais il a rencontré tous les mêmes soucis que les autres. Il trouve que tout le monde a eu de la patience. Le vote de ce soir n'est pas pour ennuyer la Municipalité mais c'est la manière de faire comprendre que le Conseil ne souhaite pas entrer au 1^{er} juillet 2013 de cette manière avec la taxe au sac. Il doute que le Conseil d'état fasse des salades pour un report de 3 mois si tel est le vœu du Conseil.

La proposition du report d'entrée de la taxe au 1er octobre 2013 est votée est acceptée par 31 oui, 21 non et 14 abstentions.

La Municipalité devra donc traiter avec le Canton.

6. Renouvellement du bureau du Conseil Général

Les postes de Président, vice-présidents, scrutateurs, secrétaire et suppléants doivent passer en réélection.

Mme la Présidente signale la démission au sein du bureau du Conseil de **M. François Molliex** au 30 juin 2013 suite à son départ au Brésil pour raisons professionnelles. Un poste est ainsi à repourvoir au sein du bureau, les autres membres ayant souhaités continuer leur mandat.

Mme la Présidente souhaite poursuivre son mandat en tant que Présidente et passe la parole à **M. Pascal Bonnabry** qui propose sa réélection en tant que Présidente. Distribution des papiers pour le vote à bulletins secrets. Ont obtenus des voix : Mme Mireille Cardinaux 57, M. Pascal Bonnabry 4, M. Laurent Devaud 2, M. Jean-Paul Gruaz 2, votes blancs 6. **Mme Mireille Cardinaux** est donc réélue en tant que Présidente pour une année.

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour sa réélection.

M. Bernard Genton : « Etant donné qu'il y a une seule candidature et même si cela est noté dans le règlement du Conseil, je trouve que l'on est à la limite du ridicule de la démocratie directe de voter à bulletins secrets. La vie est trop courte pour que l'on perde du temps avec ceci. Il est vrai que ceci est noté et que le vote à main levée est interdit mais il n'est pas forcément mentionné que l'on ne puisse pas le faire à l'applaudimètre. » Il propose que les vice-présidents soient élus de la sorte à moins qu'il y ait plusieurs candidatures.

M. Willy Kursner est obligé de contredire M. Genton. La légitimité est une chose très importante. Voter à main levée peut être aléatoire. Lorsque tout fonctionne, il n'y a pas de problème. Mais lorsqu'il y a un problème, ceci peut créer des discordes. Il souhaite que le règlement soit appliqué et que les votes se fassent à bulletins secrets.

M. Guy Mercier a une autre suggestion, celle de pouvoir noter le nom de tous les candidats pour tous les postes et voter sur un seul bulletin.

Mme la Présidente : « Nous devons respecter l'ordre des personnes à élire et de ce fait, utiliser un bulletin par personne, ceci afin de ne pas se tromper. »

Pour le 1^{er} vice-président il s'agit de **M. Pascal Bonnabry** qui souhaite continuer son mandat.

Pour le 2^{ème} vice-président, il s'agit de **M. Richard Aguet** qui souhaite également continuer son mandat.

Mme la Présidente demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre souhaite se présenter.

M. Bernard Genton intervient en indiquant que cela ne semble pas le cas.

Le vote à bulletin secret est effectué : pour le poste de 1^{er} Vice-Président : M. Pascal Bonnabry obtient 64 voix, M. Richard Aguet 3, M. Jacques Pelichet 1, votes blancs 3. **M. Pascal Bonnabry** est donc réélu au poste de 1^{er} Vice-Président pour 1 année.

Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président : M. Richard Aguet obtient 60 voix, Julien Gaillard 2, Jean-Paul Gruaz 1, Werner Baumgartner 1, Pascal Bonnabry 1, votes blancs 5. **M. Richard Aguet** est donc réélu au poste de 2^{ème} Vice-Président pour 1 année.

En ce qui concerne le poste de secrétaire, **la Présidente** rappelle que **Mme Mireille Sanchez** avait été élue au mois de septembre dernier pour une durée de 6 mois. Son mandat devrait donc se terminer le 30 juin et c'était **Mme Marguerite Pilloud** qui devait lui succéder. Mme Sanchez souhaitant poursuivre son mandat et après discussion entre elles, Mme Pilloud

renonce à se présenter au poste de secrétaire du Conseil mais reste disponible pour des remplacements. Mme la Présidente l'en remercie chaleureusement.

Le poste de secrétaire du Conseil qui va être voté ce soir vaut ainsi pour le reste de la législature.

Mme la Présidente demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite se présenter.

Ceci n'étant pas le cas, le vote à main bulletin secret a lieu : pour le poste de secrétaire : Mme Mireille Sanchez obtient 67 voix, Mme Christiane Aguet 1, votes blancs 3. Mme **Mireille Sanchez** est donc réélue pour la durée de la législature.

Pour le bureau du Conseil, les Scrutateurs sont **MM. Patrick Blanchard et Jean-Claude Evesque**. Ceux-ci ont émis le désir de poursuivre leur rôle. **Mme la Présidente** demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. Ceci n'étant pas le cas, ils sont réélus pour une année.

En ce qui concerne les suppléants le bureau recherche un nouveau suppléant pour le poste laissé vacant par **M. François Molliex**. Mme la Présidente attend les propositions :

Mme **Manon Suardet** propose **M. Mathieu Barbay** qui accepte le poste. **Mme la Présidente** demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter : ceci n'étant pas le cas, **M. Mathieu Barbay** est élu par applaudissement en tant que suppléant.

7. Renouvellement de la COGEFIN et des autres commissions

Au sein de la COGEFIN, 4 démissions ont été annoncées : **M. Mathieu Barbay, Président sortant, M. Yvan Guillemin** qui aurait dû être Président mais qui y renonce, comme indiqué dans son courrier que Mme la Présidente lit. **M. M. Albert Caillat et Mme Janine Liechti** ont également annoncés leur démission.

M. Julien Gaillard accepte le poste de Président de la COGEFIN. Les autres membres de la COGEFIN subsistent : **MM. Arnaud Jaggi, Marc Dahlgren, Jonathan Zosso et Laurent Besso**. Ainsi, quatre 4 nouveaux membres sont recherchés.

M. Yvan Guillemin propose **M. Daniel Fischlin**.

M. Daniel Fischlin voit une jeunesse magnifique dans l'assemblée et, ayant participé à de nombreuses commissions durant ces 25 ans au Conseil Général y compris le rôle de Président, il refuse et laisse la place aux jeunes.

M. Rudolf Baumgartner propose **M. Piero Corradini**, qui refuse étant donné qu'il est déjà membre du SIDERE.

M. Guy Mercier propose **M. Jacques Morandi**, qui accepte.

M. Albert Caillat propose **Mme Francine Dupuis**, qui refuse.

M. Willy Kursner intervient dans l'assemblée auprès de **M. Jacques Morandi** pour savoir s'il n'y aurait pas collision avec son frère étant donné qu'il est Municipal ? Mme la Présidente va vérifier.

M. Laurent Besso propose **M. Guy Mercier** qui refuse.

M. Pascal Bonnabry propose **M. Marcus Rothenbuhler**, qui refuse mais signale qu'il y a aussi besoin « des anciens » dans les commissions qui guident les jeunes.

Mme Evyonne Fischlin propose **M. Willy Kursner** qui accepte.

M. Albert Caillat propose **Sylvie Moret** qui accepte.

M. Bernard Genton propose Mme **Béatrice Egli Lempen** qui refuse.

M. Julien Gaillard propose **M. Raphaël Mognetti** qui accepte.

La COGEFIN est donc au complet.

Mme la Présidente répond à **M. Jacques Morandi** concernant l'éventuelle incompatibilité du fait que son frère soit municipal : il y en a pas. Ce sont seulement les membres du bureau qui ne peuvent en faire partie.

Il n'y a pas de démission dans les autres commissions.

Mme la Présidente félicite tout le monde et passe au point suivant.

8. Préavis municipal no 2/2013 relatif à la modification du plan général d'affectation au lieu-dit : En Crausaz

M. Francis Liard demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à **M. Bernard Genton**, rapporteur de la commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le préavis no 2/2013 est mis en votation. Le préavis est accepté à la majorité, zéro refus et 3 abstentions.

9. Préavis municipal no 3/2013 relatif aux comptes communaux 2012

M. Francis Liard demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Arnaud Jaggi**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter ce préavis.

Concernant la demande de la COGEFIN de regrouper les commissions ad hoc ainsi que la COGEFIN pour les séances avec la Municipalité, la demande est faite au Conseil.

M. Guy Mercier propose de demander à la Municipalité sont point de vue. **Mme la Présidente** signale qu'elle a pris contact avec Mme la Préfète et que pour elle cela ne pose pas de problème. Il faudrait le cas échéant faire un amendement sur le règlement du Conseil à ce sujet. Un problème pourrait se poser néanmoins, celui d'obtenir la présence de chacun sur une date unique.

M. Francis Liard, Syndic : « La commission ad hoc statue sur le fond, la COGEFIN statue sur le financement et les disponibilités. Il s'agit de fonctions totalement différentes. Les questions ne sont pas les mêmes de la part de la commission ad hoc et de la COGEFIN. La crainte est qu'il y ait un mélange de qui statue sur quoi. Pour la Municipalité il ne s'agit pas d'une bonne solution. »

M. Bernard Genton voulait dire 2 choses : la première vient d'être dite par M. le Syndic. La deuxième est qu'à notre époque, nous sommes tous surchargés et trouver une seule date risque d'être très difficile.

Mme la Présidente passe en vote la demande la COGEFIN à savoir la possibilité de grouper les 2 commissions. La proposition est rejetée à l'unanimité.

Mme la Présidente passe aux votes les différents éléments liés aux comptes 2012 :

Les comptes 2012 sont approuvés à la majorité avec 1 abstention et 0 refus.

Le rapport de gestion de la Municipalité est approuvé à la majorité avec 2 abstentions et 0 refus.

La vérification des comptes 2012 par la Fiduciaire Lambelet est approuvée à la majorité, 7 absentions et 0 refus.

10. Préavis municipal no 4/2013 relatif au projet de centre aquatique région Morges

M. Francis Liard, Syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture dudit préavis.

Mme Béatrice Egli Lempen souhaite la lecture de celui-ci.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Jamila Blackwell**, rapporteuse de la commission ad hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à **M. Arnaud Jaggi**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande également d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Guy Mercier pense que sur le fond, il s'agit d'un projet intéressant. Ce qu'il ne ressort pas dans le préavis ni dans le rapport de la COGEFIN, est le montant que cela va coûter à

chacun d'entre nous. En faisant rapidement une règle de trois, il est arrivé à la conclusion que la construction de la piscine devrait coûter CHF 230.- par habitant de la Commune de Féchy et que le déficit d'entretien coûterait CHF 7.50 par habitant et par année. Il ne sait pas si ses calculs sont exacts mais si tel est le cas, il recommande d'approuver ce préavis.

M. Francis Liard, Syndic : « Les calculs de M. Mercier sont corrects. Le Municipalité a estimé à CHF 240'000.- le crédit nécessaire pour la construction. Le calcul est fait par rapport au nombre d'habitants. Dans le District, nous sommes 69'000 et toutes les Communes ne vont pas participer. »

M. Willy Kursner pose la question combien de Commune n'ont pas adhéré à ce projet ? Il a lu en parcourant la presse que des Communes n'ont pas adhéré, ce qui veut dire que les chiffres qui sont présentés ici sont complètement faux. Dès lors, il pense que cela vaut la peine d'approfondir le débat pour l'investissement qui lui paraît très important en regard de ce que cela pourrait apporter à la Commune de Féchy. Il s'excuse d'être long mais il a également vu dans la presse que la Commune de Perroy aurait aussi un projet et que les Communes avoisinantes seraient invitées à participer à celui-ci.

M. Francis Liard, Syndic : « Un centre aquatique n'est pas une piscine, il s'agit d'une multi-piscine. Il y a un plongeur, une piscine, des amusements, des toboggans, un wellness et ce lieu s'utilisera toute l'année. La Commune d'Aubonne n'a pas adhéré à ce projet car ils ont une piscine, cependant celle-ci est utilisable 2,5 mois par année. Il s'agira d'un centre aquatique intérieur, chauffé dont une partie sera scolaire et l'autre publique. Actuellement, dans la région, nous avons la piscine de Rolle mais nous ne pouvons y aller en tout temps, car il y a les écoles. Il faut quelque chose de couvert. Le Lido à Locarno fonctionne très bien. Ils se sont basés sur des projets qui fonctionnent bien. Il s'agit de rentrer dans la SA et après d'en sortir quand nous le désirons si cela ne nous convient pas. Il s'agit de CHF 9'000.-. Nous avons versé CHF 10'000.- pour l'Arboretum, la même somme pour le Marchairuz et également pour le ski-lift de La Dôle. Nous verrons ce qu'il en advient. Hier soir, 8 Communes ont dit oui au préavis. Il est clair qu'il y a des petites Communes qui n'arriveront pas à payer car elles n'en ont pas les moyens. »

M. Willy Kursner : « Si j'ai bien compris, nous verserions les CHF 9'000.- et suivant le déroulement du projet, nous pourrions en sortir avant la réalisation. Est-ce correct ? »

M. Francis Liard, Syndic : « Il s'agit d'un projet de statuts, nous pouvons faire des transferts d'actions. Les CHF 9'000.- sont pour créer la SA, ensuite, nous nous mettrons d'accord sur les statuts, si ceux-ci ne nous conviennent pas, nous n'adhérerons pas. »

Mme Laurence Sachot n'est absolument pas contre une piscine, au contraire. Elle a l'impression que nous votons ce soir l'emballage du gâteau. Le gâteau entier n'est pas encore connu, nous ne sommes pas sûrs de recevoir un jour la cerise. Elle aimerait poser la question à la commission ad hoc ou à la Municipalité s'ils ont bien eu tous les documents d'analyse financière complète et finale de ce projet. Certaines Municipalités n'ont effectivement pas présenté le préavis concernant le centre aquatique devant leur Conseil car ils ont fait un calcul qui était bien différent de ce qui nous a été dit ce soir. Après un calcul effectué avec une Municipalité avec le nombre d'habitants, cela reviendrait à env. CHF 400'000.- pour Féchy

avec nos 730 habitants. Elle souhaite dès lors savoir si la commission ad hoc ou la Municipalité a eu tous les documents ?

M. Francis Liard, Syndic : « Les chiffres nous les avons, les tableaux aussi, les montants ont été lus dans le préavis. Il ne sait pas où d'autres Communes ont pu aller chercher d'autres chiffres. Le montant est de CHF 15'000'000.- pour la construction. Actuellement il s'agit juste de rentrer dans la SA. Ensuite, si cela nous plaît ou pas, nous poursuivrons ou arrêterons. Le montant de CHF 400'000.- est faux. »

M. Willy Kursner demande à ce que la réponse de M. le Syndic soit notée dans les détails dans le PV et espère que l'on nous promette une sortie si le projet ne nous convient pas.

M. Jean-Pierre Moret aurait souhaité un petit surplus d'informations sur les avantages que l'on pourrait retirer après. Il estime les explications assez vagues à ce niveau-là.

M. Francis Liard, Syndic : « Les avantages sont au lieu de CHF 13.- l'entrée de CHF 9.- pour les adhérents. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote le préavis qui est accepté à la majorité avec 11 refus et 16 abstentions.

11. Préavis municipal no 5/2013 relatif à l'adaptation du règlement du Conseil Général

M. Francis Liard, Syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ceci n'étant pas le cas, il en lit les conclusions.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à **M. Alexandre Oehen**, rapporteur de la commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité en tenant compte des amendements suivants :

Art 34, paragraphe 2 : la commission ad hoc propose de laisser ce paragraphe afin de laisser toute flexibilité au Conseil général d'avoir une commission de gestion et des finances si nécessaire.

Art 35 : la commission ad hoc propose de garder la phrase suivante : les suppléants seront systématiquement convoqués à toutes les réunions des commissions sans droit de vote si tous les membres sont présents.

Art 46, paragraphe 3 : la commission ad hoc propose de rajouter à la fin de celui-ci : il peut néanmoins participer comme auditeur.

Art 56 : la commission ad hoc propose de modifier la phrase suivante : la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai de 4 mois.

Art 92 : la commission ad hoc propose de modifier l'article : soit communiqué à chaque Conseiller au moins 10 jours avant la libération en copie et sur le site internet durant 10 jours à disposition des membres du Conseil.

Art 97, paragraphe 2 : cet article a été supprimé afin d'être déplacé à l'article 99.

Mme la Présidente précise que le bureau du Conseil a travaillé sur l'élaboration de ce règlement et qu'il n'y avait pas beaucoup de marge de manœuvre. Il y a quelques grandes modifications et d'autres plus farfelues tel que le vote électronique. Nous sommes obligés de le noter dans ce nouveau règlement alors que cela n'existe pas à Féchy. Les modifications importantes seront reprises lors d'un prochain conseil si le préavis est accepté.

La Présidente poursuit en rappelant que la commission, dans son rapport a émis plusieurs propositions de rajouts. Elle explique que chacun de ces articles sera passé au vote avant de passer au vote final du préavis du nouveau règlement.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Guy Mercier s'excuse de ne pas avoir été présent lors des discussions avec la Municipalité alors qu'il était membre de cette commission mais il était à l'étranger lors des dates proposées. Il souhaite que ce préavis ne soit pas voté sans amendement. Par exemple, à la page 3, la fastidieuse formalité que nous avons eu ce soir concernant l'élection du Président nous pourrions dorénavant nous en passer alors que maintenant cela pourrait se faire tacitement, ce qui est une bonne nouvelle. Par contre, il est très inquiet concernant la question de la commission des finances et de la commission de gestion. Il s'est rendu compte qu'il existait un problème du fait que ce n'était pas les mêmes personnes qui vérifiaient les investissements puis les comptes. Il pense qu'il faille absolument que la COGEFIN soit maintenue groupée. Le 3ème point concerne les commissions. Il demande pourquoi supprimer des suppléants alors que l'expérience à montrer d'une part que les suppléants savent que ce jour-là, il va se passer quelque chose et cela les fait participer à la vie communale. Il pense que c'est une erreur de supprimer cette formulation.

Mme la Présidente prend note et informe que certaines propositions que M. Mercier a formulées ont été indiquées par la commission ad hoc et seront votées ce soir. Elle précise que les ajouts qui pourraient être faits avant le 1er juillet donc votés ce soir, seraient accordés. Ce qui est en bleu dans la proposition de Règlement peut être modifié.

Pour l'article 37, la proposition de garder « à main levée » fait partie de la petite marge de manœuvre que nous avons étant donné qu'il est en bleu.

M. Bernard Genton souhaite ajouter un petit détail, mais démocratiquement il trouve la proposition concernant l'article de 35 de la commission de faire venir d'office les suppléants aux commissions très bien. Cela est fait à chaque fois, mais les faire venir sans leur donner le droit de vote ne lui semble pas juste. S'ils sont présents, il faudrait qu'ils aient le droit de vote et si par hasard il y a un vote égal, la voix du Président de la commission fait la différence. Il lui semble normal que si l'on oblige les suppléants à être présents, qu'ils aient le droit de vote. **Mme la Présidente** signale que ce n'est malheureusement pas possible.

Mme Christiane Aguet : « Si l'on demande à ce que l'on convoque les suppléants, en même temps, c'est tout simplement pour éviter que ceux-ci soient convoqués à la dernière minute comme ce fut le cas pour se préavis. Si tous les membres de la commission ainsi que les suppléants sont convoqués, ils savent qu'une séance à lieu. »

M. Willy Kursner : au sujet des suppléants, il pense que ceux-ci doivent être convoqués. Des séances de commission se font sur 2 ou 3 séances parfois pour délibérer sur tel ou tel projet. A la première séance, tout le monde vient et tout le monde est renseigné. A la deuxième, il y a des gens qui ne peuvent pas venir et dans ce cas, on doit tout réexpliquer à la séance suivante. Il lui paraît donc essentiel que tous les membres soient présents.

Mme la Présidente, indique que par rapport à la demande de maintenir la COGEFIN, le Canton ne comprenait pas que l'on ait mis 2 paragraphes dans « commission de gestion » et distingué le fait d'avoir élu une commission de gestion chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. Dans ce même paragraphe au point 2 « le Conseil peut au besoin élire une commission des finances chargée d'examiner le budget. » Au-dessous, il y avait un autre article qui concernait la commission des finances. Ce qui n'est pas logique. Le terme « au besoin » a disparu mais nous pourrions le rajouter afin de garder la commission de gestion et des finances comme actuellement.

M. Mathieu Barbay a bien compris ce qu'il vient de se dire par rapport au déplacement du paragraphe 2 de l'article 34 dans l'article 35, mais au 1er paragraphe de l'article 34 il faudrait laisser ce qui a été biffé. S'il y a une seule commission, elle est chargée d'examiner le tout.

Mme la Présidente signale que ceci est correct.

Mme la Présidente passe au vote

Article 34 : accepté à la majorité, 5 abstentions et 0 refus.

Article 35 : accepté à la majorité, 5 abstentions et 0 refus.

Article 35 qui deviendra l'article 41 : accepté à la majorité, 4 abstentions et 3 refus.

Article 46 alinéa 3 : accepté à la majorité, 7 abstentions et 0 refus.

Article 56 : M. Francis Liard, signale qu'il y a des périodes où il n'y a pas de Conseil durant 4 mois. Il pense que 6 mois c'est plus raisonnable. Refusé à la majorité, 13 abstentions et 7 oui. Nous maintiendrons donc 6 mois.

Article 92 : accepté à la majorité, 6 abstentions et 0 refus.

M. Guy Mercier signale que les 2 remarques qu'il a faites ne sont pas passées en vote.

Article 37 : accepté à la majorité, 1 abstention et 0 refus.

Article 51 : accepté à la majorité, 3 abstentions et 0 refus.

Le préavis avec ses amendements est passé en vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité, 2 abstentions et 0 refus.

12. Communications de la Municipalité

M. Marc Morandi, Municipal, indique que le site internet new look de la commune est consultable et remercie **M. Mathieu Barbay** pour le travail conceptuel du site et également remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la correction des textes. Il remercie de faire un bon accueil à ce site et de faire part de toutes les modifications ou informations que vous souhaiteriez voir sur le site.

M. Francis Liard, Syndic : informe que la fête nationale aura lieu le 31 juillet sur la place communale, l'inauguration du collège aura lieu le vendredi 6 septembre à 18h00. Il remercie également **M. François Molliex** pour son investissement en sein du corps des sapeurs-pompiers de Féchy.

M. Francis Liard signale également que notre secrétaire municipale **Mme Marguerite Pilloud** a vécu sa dernière séance de municipalité ce soir. Elle nous quitte à la fin de la semaine et la remercie pour sa disponibilité et toutes les années passées à l'administration communale de Féchy. Pour toutes les séances de municipalité et autres séances où était nécessaire un procès-verbal. Il lit un petit mot à son attention et lui souhaite une excellente retraite. Un joli bouquet lui est offert.

Mme Marguerite Pilloud remercie tous les habitants et juste pour information, elle s'est livrée à une petite statistique : 18 ans cela représente environ 30 classeurs fédéraux de correspondances envoyées et environ 850 procès-verbaux. L'assemblée la remercie chaleureusement par des applaudissements.

13. Propositions individuelles

M. Jean-Luc Kaesermann, aimerait savoir s'il est possible de rajouter un petit écriteau à la hauteur du cimetière pour autoriser les camions pour la livraison, car légalement ils n'ont pas le droit de descendre le Martheray.

La Municipalité prend note.

Mme Andrée Roemer : « Est-il prévu d'enlever les tags au Petit Palais aux Cassivettes ? »

La Municipalité prend note.

M. Yvan Guillemin : « Est-il possible de rajouter un « y » au panneau de Féchy aux Cassivettes ? »

Il semblerait que pas mal d'endroits aient été saccagé de cette manière.

M. Guy Mercier, se sent aussi concerné par la disparition de la poste et s'il a bien compris, il est difficile de faire venir un commerce à Féchy. Il suggère d'utiliser les caves des vigneron comme office de Poste. Ce qui pourrait faire une bonne publicité pour les vigneron.

M. Francis Liard, Syndic : « La poste ne dépose pas son office dans un lieu où il y a de l'alcool. Si quelqu'un a des idées où un bureau qui pourrait être mis à disposition, merci d'en aviser la Municipalité. »

M. Bernard Genton : souhaite mentionner qu'il a été demandé à la Municipalité de faire enlever les tags au « Petit Palais » et demande de s'occuper de repeindre aussi le banc de l'église qui a été repeint par l'un de nos plus nobles visiteurs du village, un faucon crécerelle qui vient dormir toutes les nuits en hiver et une partie des nuits d'été sur le devant de notre église.

14. Clôture de la séance

Mme la Présidente informe la population que le 1^{er} août aura lieu un rallye dans Féchy. Elle remercie également toutes les commissions qui ont travaillé sur les préavis ce soir. Elle a reçu les rapports relativement tôt et ainsi, ceux-ci ont pu être mis sur le site de la Commune rapidement, ce qui a été très appréciable. Elle remercie aussi chacune et chacun pour leur attention durant ce long Conseil.

Le prochain Conseil aura lieu mardi **24 septembre 2013**.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 23h36.

